



Comité Technique Académique

25 juin 2018

Compte-rendu du début du CTA

La Présidente ouvre la séance à 14 h 15.

Déclarations préalables

La **FSU** fait la première déclaration préalable, évoquant le rendez-vous salarial de la fonction Publique, les projets du gouvernement sur les CAP, mortifères pour les droits des agents à être représentés et défendus, le cas des CIO, la volonté d'augmenter le nombre de contractuels (Cf. le bilan social) dans le cadre de la GRH de proximité, ce qui permettrait de développer la précarité. Pour la FSU, les droits syndicaux sont attaqués, des collèges seront en, difficulté à la rentrée, des épreuves du DNB ont été organisées avec des collègues du 1^{er} degré, le CSE de juillet va devoir se prononcer sur des modifications de programmes applicables dès septembre, l'enseignement professionnel n'est toujours pas revalorisé...

L'**Unsa Education** fait la deuxième, sur les discussions négatives avec le gouvernement, le rendez-vous salarial manqué, les conditions d'emploi des contractuels qui se dégradent, un certain progrès pour la filière sociale, et des projets gouvernementaux inquiétants sur l'avenir du dialogue social...

La **Fnec-FO-FP** fait la troisième, rappelant son opposition aux projets du gouvernement, à la loi ORE et à ParcoursSup, très contestés dans les universités, le nombre insuffisant de places attribuées dans l'Académie. FO se dit aussi opposée à la disparition des CIO, à la réforme du Lycée, du Bac, et regrette que la colère des profs de Lettres face à l'organisation des EAF se réduise uniquement par des démarches individuelles.

Le **Sgen-CFDT Orléans-Tours** fait la dernière, exclusivement sur ce qui est de la compétence du Rectorat : [Déclaration préalable au CTA 25 06 2018](#)

La Présidente commence par répondre à la Fnec-FP-FO et au **Sgen-CFDT** au sujet des **services d'orientation**. Elle confirme que la création d'un Groupe de Travail est programmée. Pour elle, il s'agit d'utiliser pleinement la compétence des Psy-EN, qui correspond à l'ambition du Projet Académique et des élèves. Elle se dit désolée qu'il y ait toujours des manifestations car beaucoup de travail a été fait pour l'information des lycéens sur ParcoursSup. Elle affirme que les Psy-EN sont centraux, tout à fait nécessaires à notre fonctionnement et qu'il n'est pas à l'ordre du jour de les transférer aux Régions.

Le deuxième point sur lequel répond la Présidente est **la situation à la Dafpic** : elle déclare que, si le harcèlement moral et des malveillances répétées sont avérés, il est hors de question de protéger qui que ce soit.

Le **Sgen-CFDT** lui reproche que le Rectorat n'ait pas daigné répondre ni à son courrier du 15 décembre 2017 ni à sa requête solennelle lors du CTA du 20 mars dernier, parce que, s'il est normal que le CHS-CT extraordinaire du 14 mai se soit enfin emparé du sujet, cette affaire entre dans les compétences du CTA car il s'agit des conditions de travail des personnels. Cf. [Une commission d'enquête instituée sur la Dafpic](#)

Le Secrétaire Général répond qu'il a été répondu au **Sgen-CFDT** en audience et au CTA, que l'instance ad hoc a été saisie pour traiter la question, que les représentants des personnels au CHS-CTA ont acté la création d'une commission d'enquête et que ses travaux sont en cours. Le chef de la

commission a commencé à travailler sur la documentation. Le Secrétaire Général assure qu'il transmettra à la commission la demande du **Sgen-CFDT** d'être entendu mais qu'une commission d'enquête suit un protocole et a toute liberté dans le cadre du calendrier qui lui a été fixé. Et il alors cette phrase sibylline : « *Le pire serait d'aboutir à des décisions qui seraient contestées.* » Le CHS-CTA devra prendre connaissance des conclusions.

Dans sa déclaration préalable, la FSU a notamment reproché au Rectorat **de ne pas accorder ou d'accorder tardivement les audiences demandées.**

Le Secrétaire Général admet qu'il y a parfois un délai assez long, et il cite en exemple l'audience que le **Sgen-CFDT** a demandée en février (sur l'école inclusive) et qui n'a pu se réaliser que le 19 juin, d'autres cas se sont produits, et il y a eu cette année beaucoup plus d'audiences sur l'avenir des CIO ; il révèle que le Rectorat compte environ 160 commissions ou Groupes de Travail par année scolaire uniquement pour l'Education Nationale (hors domaine universitaire).

C'est alors que la FSU déplore que **l'audience du Collège Pelletier** ait été refusée au Rectorat alors qu'une délégation a été reçue par l'IA-Dasen du Loiret. La Rectrice répond que le Rectorat travaille sur ce dossier et cherche une solution, que c'est le type de dossier qui doit être traité assez vite. La FSU dit que les collègues regrettent de ne pas avoir été reçus mais reconnaissent que le dossier avance. L'IA-Dasen du Loiret s'exprime en tant que "*adjoint de la Rectrice*" pour dire qu'il a accompagné le collège depuis la rentrée, organisé l'intérim pour assurer la continuité du service, et informé la Rectrice.

La Rectrice répond ensuite à la FSU, au sujet des **programmes du Collège**, que les recteurs ont entendu Souâd Ayada, présidente du Conseil supérieur de l'éducation, parler d'un « *petit toilettage* » parce qu'il est apparu que les programmes sont lourds à terminer coûte que coûte. La FSU estime qu'on ne présente pas cela un 12 juillet pour une rentrée en septembre. Est-ce cela « *l'école de la confiance* », Pour les personnels ? C'est trop rapide et pas à la hauteur des attentes ! Selon la Rectrice, la volonté du Président de la République d'aller vite dans tous les domaines correspond au désir de « *montrer qu'on ne fait pas rien* ».

En ce qui concerne **le projet de GRH de proximité**, la Rectrice se dit consternée que certains syndicats le trouvent inquiétant, alors que l'objectif est de donner des réponses très rapides avec une plus grande proximité. *[Ce sujet est à l'ordre du jour]*

Le Secrétaire Général répond sur les **ajustements de moyens pour les collèges** : la saison vient de commencer, « *on est à l'écoute mais le contexte ne laisse pratiquement aucune marge de manœuvre* ». Néanmoins il affirme que le Rectorat « *sera attentif* ». De même pour les lycées.

La Rectrice répond à FO au sujet de **ParcourSup** : le nombre de réponses aux futurs étudiants de l'académie est supérieur à la moyenne nationale ; en revanche il y a une faiblesse des taux de réponse des élèves, qui sont eux-mêmes en attente. La Commission d'accès à l'enseignement supérieur a été saisie par 250 candidats à ce jour : les réponses sont immédiates pour les handicapés et les sportifs de haut niveau. Les « *filets de rappel* » ont assez bien fonctionné.

La Rectrice remercie les professeurs principaux et ceux qui ont rempli les fiches-avenir. Elle cite les cas de parcours accidentés et deuils familiaux pour illustrer la « *volonté de mettre de l'humain dans l'accompagnement jusqu'au bout* ». Elle regrette que tous les Psy-EN n'aient pas remonté leurs fiches d'entretien, durant cette période troublée.

La Rectrice déclare s'être mise d'accord avec le Président de la Région pour trouver des places de BTS sous statut d'apprenti, même si elle connaît les réticences de la FSU et les difficultés pour les bacheliers pro dont certains pourront ainsi accéder à l'enseignement supérieur.

La FSU signale qu'il y a eu des **passations d'oraux du DNB (série générale) par des PE** et juge que c'est ubuesque car il y avait des Certifiés disponibles. Ce serait arrivé à Lamotte-Beuvron et peut-être ailleurs.

La Rectrice répond qu'elle n'est pas au courant.

La FSU réclame un cadrage au moins académique pour ces oraux.

NB : la Rectrice s'abstient de répondre à deux points soulevés dans la Déclaration préalable au CTA 25 06 2018 :

Depuis deux ans, nous demandons en vain un Groupe de Travail sur les **conditions d'affectation des PE stagiaires**. Face à votre fin de non-recevoir, qui est une injustice pour les PES par rapport aux PLC, nous avons saisi des parlementaires et médiatisé notre revendication par une action à Beaugency : la « *Nuit à l'école* » le 7 juin. Est-il donc impossible d'ouvrir la moindre réflexion sur ce sujet, alors que les textes ne l'interdisent pas ?

La création de la **classe exceptionnelle** a en particulier révélé que, parfois, l'avis de leur chef d'établissement ou de leur IPR empêche des collègues d'y accéder. Est-il acceptable que vous, Madame la Rectrice, vous ne répondiez pas aux collègues qui vous démontrent l'aspect arbitraire de ces barrages ?